

Zeitschrift:	Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali
Herausgeber:	Schweizerischer Zivilschutzverband
Band:	51 (2004)
Heft:	3
Rubrik:	Edito romand

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PHOTOS: OFPP



Séverine Favre, psychocriminologue de la police cantonale neuchâteloise, a dirigé un atelier consacré aux standards d'instruction avec Yves Steiger, instructeur de l'Office fédéral de la protection de la population.



Dr méd. Stefan Vetter, chef du groupe de pilotage du RNAPU.

sister des personnes en situation de profonde détresse psychique selon les principes de proximité, de rapidité et de simplicité. Il faut pour cela se tenir à quelques règles de base. On veillera ainsi à séparer les actes immédiats d'aide psychologique ou psychosociale d'une éventuelle thérapie nécessaire ultérieurement. En outre, toutes les interventions et mesures sont inscrites dans un procès-verbal. Enfin, les mesures ordonnées par les autorités en matière d'investigation et de préservation des preuves doivent être respectées.

Standards d'instruction

Outre les directives d'intervention, les participants au congrès ont également réservé un bon accueil au principe des standards d'instruction. De nombreuses suggestions ont toutefois été émises durant les ateliers, que le RNAPU va s'employer à évaluer. La durée de l'instruction a notamment fait l'objet de discussions passionnées: pour les pairs et les «care givers», elle devrait être d'au moins 30 heures réparties en deux modules. Alors que certains estimaient cette durée trop longue, d'autres l'ont jugée insuffisante. «Apparemment, nous avons trouvé un bon com-

promis», se félicite Daniel Rebetez, de l'Office fédéral de la protection de la population, responsable de l'organisation du congrès.

Il convient notamment de ne pas sous-estimer les exigences vis-à-vis des pairs, qui devront déjà disposer d'un certain bagage avant même de participer au cours. Une fois la formation effectuée, ils devraient être en mesure d'accomplir les tâches suivantes:

- appliquer différentes techniques d'intervention d'aide psychosociale d'urgence au profit d'individus et de groupes;
- mettre en œuvre des techniques de communication adaptées aux besoins;
- réduire leur propre stress et celui de leurs collègues au moyen de techniques idoines;
- estimer à quel moment un collègue a besoin de l'aide d'un spécialiste;
- effectuer une analyse de mandat.

Le rôle précurseur de la Suisse

La Suisse joue un rôle de précurseur en comparaison internationale: ce fait a été souligné dans leurs interventions par plusieurs participants étrangers comme le professeur Jürgen Bengel, de l'Institut de psychologie de l'Université de Fribourg-en-Brisgau ou le professeur Louis Crocq du Comité français de l'urgence médico-psychologique.

Dans le cadre d'une table ronde, Gianpiero A. Lupi et le conseiller national Walter Donzé ont lancé aux responsables politiques et aux journalistes un vibrant appel à se préoccuper davantage des questions d'aide psychologique d'urgence. Lors des ateliers, le comportement dénué de sensibilité de certains médias a été mis en évidence. Il convient de garder à l'esprit le fait que même des journalistes peuvent être traumatisés par ce qu'ils ont vu et avoir besoin d'aide. Gianpiero A. Lupi a appelé de ses vœux l'organisation d'un séminaire à l'intention de la presse. □

Edito romand

Rompre l'isolement!

Au-delà d'un simple clin d'œil inspiré par l'actualité, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) souffre réellement d'une forme de perte d'autorité, provoquée par la nouvelle Loi fédérale. Il ne s'agit pas, bien entendu, de l'autorité au sens propre du terme, mais plus exactement d'une interrogation liée aux responsabilités que lui confère cette même loi. En effet, l'OFPP est isolé au même titre que les cantons. Isolé pour la réalisation de ses objectifs par des moyens financiers qui ne sont pas (ou plus) à la hauteur des ambitions de la politique de sécurité définie par les textes de base. Isolé de fait des cantons, alors qu'il recherche la collaboration. Dès lors, comment pourra-t-il réaliser ses objectifs?

Ce changement de culture «radical» n'est pas simple à digérer. Tant l'Office fédéral que les partenaires qu'il est censé réunir sous un même toit, que les cantons, en font l'amère expérience et peinent à trouver leur place dans l'édifice. Ce danger d'implosion a été perçu par l'OFPP qui actuellement redouble d'efforts dans la recherche de collaboration avec les cantons et les partenaires. On l'a bien vu lors de la récente assemblée des délégués de l'Union suisse pour la protection civile (USPC). C'est un signe encourageant qui mérite plus qu'une oreille attentive.

Dans un autre style, on constate les mêmes phénomènes à l'échelle des sections de l'USPC et des associations amies et partenaires. Chacun et chacune cherche sa place. Là encore, on constate des efforts significatifs de collaboration active, seule voie possible pour la réalisation d'une Protection de la population digne de ce nom.

L'été approche et avec lui son cortège de vacances propice à la réflexion et à la reconstitution des forces. Alors, bonnes vacances à toutes et à tous!

René Mathey

M.L.